



# TANKS IN MONS

## RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Véhicule : ..... Plaque : ..... Année : .....

Club : ..... Président : .....

---

Le signataire du présent document s'engage au strict respect des clauses énoncées ci-après :

- Les participants s'engagent à s'être acquitté de leur droit d'entrée.
- Le Comité se laisse le droit de poursuivre toute personne en infraction avec la loi.
- Le Comité décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
- Les participants s'engagent à n'être vêtus que d'équipement de la Seconde guerre mondiale.
- Les organisateurs se laissent seuls juges quant à la participation ou l'exclusion d'un ou de plusieurs participant(s).
- Les participants sont tenus d'être en règle avec la législation belge sur les armes.
- Les participants sont tenus d'être en règle d'assurances ou toute autre formalité, pour leurs véhicules présents ce jour.
- Les participants sont tenus de respecter le règlement de l'organisation.
- Les participants sont tenus de respecter les emplacements qui leur seront attribués pour leurs campements le jour de la manifestation.
- Les participants sont tenus de rendre leur emplacement dans l'état initial d'arrivée, pour ce jour des poubelles seront mises à leur disposition.
- Les participants s'engagent à ne pas consommer à vue du public des boissons alcoolisées, notamment dans la partie historique de reconstitution (il en va du sérieux et de la crédibilité de toute une passion de collectionneurs).
- Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de vendre et/ou distribuer des boissons et/ou nourriture.
- Les participants s'engagent à respecter **TOUTES** les consignes de sécurité dictées par les responsables de l'organisation.

Toute infraction à l'un de ces alinéas engendrera l'exclusion immédiate de ces personnes.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".